

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT
COMMUNE DE SELONCOURT
DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20210608-17	<u>Séance du 08 juin 2021 à 18h30</u> L'an deux-mille-vingt-et-un du mois de juin le huit le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni à la Salle des Cossies à Seloncourt après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 09 juin 2021, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 1 ^{er} juin 2021 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<u>Etaient présents ()</u> <u>Etaient excusés ayant donné procuration ()</u>	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.	

OBJET : RUE D'AUDINCOURT- ECLAIRAGE PUBLIC ET RESEAU FIBRE OPTIQUE - DEMANDE DE SUBVENTION D.S.I.L.

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DCM20140413-11

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux d'enfouissement des réseaux rue d'Audincourt sous maîtrise d'ouvrage SYDED vont débuter courant 2021.

Les travaux d'Eclairage public ainsi que la construction d'un réseau Fibre sont à la charge de la maîtrise d'ouvrage de la Ville.

Eclairage Public :

Concernant les travaux d'Eclairage Public, vous avez autorisé Monsieur le Maire à solliciter des subventions :

- au SYDED par délibération du 02 Février 2021,
- à l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.) par délibération du 13 avril 2021.

Le plan de financement était basé sur l'estimation des travaux d'Eclairage public, soit
Montant estimatif_: 70 920.00 € HT soit 85 104.00 € TTC.

L'entreprise HAEFELI SAS a été retenu pour un montant de 77 950.00 € H.T. soit 93 540.00 € T.T.C.

Le plan de financement demande donc une régularisation.

Construction du réseau Fibre :

Une aide de l'ETAT, dans le cadre de la D.S.I.L. peut également être sollicitée

L'entreprise la mieux disante est HAEFELI SAS pour un montant de 28 375.00 € soit 34 050 € T.T.C.

Il convient de régulariser le plan de financement comme suit et d'inclure également les travaux de construction du réseau Fibre :

Co-financeurs		Dépenses subventionnables en € HT		Taux subvention	Subvention escomptée	%
		Type de travaux	Montant	Sur dépense subventionnable		Sur total T.T.C.
SYDED	Eclairage public	Eclairage Public rue d'Audincourt	43 670.00	25%	10 917.00	
ETAT D.S.I.L.	Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables	Eclairage Public rue d'Audincourt	77 950.00	30%	23 385.00	
ETAT D.S.I.L.	Développement du numérique et de la téléphonie mobile	Construction du réseau Fibre optique	28 375.00	30%	8 512.50	
TOTAL SUBVENTIONS ESCOMPTEES					42 814.50 €	33.56%
MONTANT SOLDE T.T.C. FONDS LIBRES VILLE DE SELONCOURT					84 775.50 €	66.44 %
TOTAL DE L'OPERATION T.T.C.					127 590.00 €	100.00 %

La Commission Voirie réunie le 27 mai 2021 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, **à / par...**

- sollicite l'aide financière de l'Etat pour la D.S.I.L pour les travaux d'Eclairage Public et la construction du réseau fibre. ;
- se prononce sur le plan de financement exposé ci-dessus ;
- s'engage à prendre en charge le financement des organismes cités qui ne répondraient pas à hauteur de la subvention prévue et demandée ;
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant la décision attributive de subvention de l'Etat ;
- autorise Monsieur le Maire ou son Représentant à signer tout document à intervenir.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2021.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 08 juin 2021

**Le Maire,
Daniel BUCHWALDER**